

Nouvelle convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Royaume-Uni.

Le Brexit ayant mis un terme à l'applicabilité de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, la Suisse et le Royaume-Uni ont modifié la convention existante afin de rétablir une réglementation ciblée et exhaustive de leurs relations en matière de sécurité sociale.

Cette nouvelle convention de sécurité sociale garantit aux assurés une large égalité de traitement et un accès facilité aux prestations de sécurité sociale. Elle évite une double assurance de même que les lacunes d'assurance pour les personnes ayant affaire aux deux systèmes de sécurité sociale. Ainsi, l'engagement temporaire de main d'œuvre dans l'autre État contractant s'en trouve également facilité.

La convention est appliquée à titre provisoire depuis le 1er novembre 2021. Une fois approuvée par les parlements des deux États, elle entrera définitivement en vigueur.

Un **Mémento avec des informations complémentaires** sur la nouvelle convention est disponible sur notre site Internet, sous [accords internationaux / bilatéraux](#).